

Contrats de maintenance avec prolongation de garantie pour les pompes à chaleur M-TEC et NIBE (Premium disponible uniquement avec M-TEC)

Conditions : Mise en service par SOLTOP Energie AG ou un partenaire spécialisé certifié, connexion Internet, souscription à la commande ou au plus tard lors de la mise en service (connexion LAN à fournir sur site).

En cas de non-paiement des contributions annuelles, la prolongation de garantie devient nulle et non avenue.

Prestations de service et d'entretien		Light	Standard	Premium À partir de la mise en service
Temps de réaction	Pendant les heures de bureau	✓	✓	✓
	Dans les 24 heures		✓	✓
	Garantie de chaleur sous 24 heures*			✓
Entretien et contrôle d'étanchéité	Entretien inclus (2 ans)		✓	✓
	Contrôle d'étanchéité obligatoire		✓	✓
	Télémaintenance		✓	✓
Temps de travail	Forfait d'intervention	✓	✓	✓
	Frais de déplacement	✓	✓	✓
	Temps de travail	✓	✓	✓
	Main-d'œuvre le week-end et jours fériés			✓
Coût des matériaux	Pièces détachées		10%	✓

Pour les installations en cascade, nous accordons une remise de 70 CHF par appareil. Les réparations ne peuvent être effectuées que si les pièces de rechange sont disponibles chez le fabricant. Le week-end et les jours fériés, supplément de 240 CHF pour intervention d'astreinte (pour les versions Light et Standard)

Durée maximale du contrat : 10 ans (Premium). Les coûts des matériaux n'incluent pas les fluides.

*Soltop Energie AG installe un chauffage d'appoint, les coûts côté client pour l'électricien et l'électricité (uniquement pour maison individuelle).

Prix par an / commande	Light	Standard	Premium À partir de la mise en service
Entretien <u>sans</u> prolongation de garantie	<input type="checkbox"/> Fr. 475.-	<input type="checkbox"/> Fr. 675.-	
Entretien <u>avec</u> prolongation de garantie 1 à 10 ans			<input type="checkbox"/> Fr. 850.-
Entretien <u>avec</u> prolongation de garantie 1 à 5 ans			<input type="checkbox"/> Fr. 850.-
Prolongation de garantie supplémentaire 5 à 10 ans			<input type="checkbox"/> Fr. 930.-
Entretien sans / avec prolongation de garantie Installations en cascade (plusieurs appareils)	<input type="checkbox"/> Fr. 405.- par appareil	<input type="checkbox"/> Fr. 605.- par appareil	<input type="checkbox"/> Fr. 780.- par appareil

Objet Nr.	Adresse de l'objet

Nom		Prénom	
Rue		Code postal / Ville	
Téléphone		E-Mail	

Conditions du contrat

Les prix forfaitaires indiqués dans le tableau sont hors TVA et facturés annuellement. En cas de non-paiement des contributions annuelles, la garantie cesse immédiatement.

Condition côté client:

Connexion Internet (LAN) et droit d'accès à l'installation

Le moment d'exécution des travaux est déterminé par SOLTOP Energie AG en accord avec l'exploitant.

Selon le contrat de maintenance, en plus du contrôle régulier des pannes, les intervalles de maintenance correspondants sont effectués sur site tous les 2 ans et documentés. Sauf pour le contrat Premium, les réparations et pièces de rechange sont facturées en supplément après l'expiration de la période de garantie de 2 ans.

Dans le cadre de ce contrat de maintenance, les travaux suivants sont effectués par les techniciens de service de SOLTOP Energie AG.

- Contrôle visuel et inspection de tous les composants de l'installation pour détecter d'éventuels dommages ou salissures
- Contrôle visuel de l'état du fluide caloporteur (eau glycolée)
- Contrôle de la concentration antigel du fluide caloporteur (eau glycolée)
- Contrôle de la pression de remplissage et du débit
- Vérification du fonctionnement des pompes et des vannes de commutation
- Vérification de toutes les indications de température
- Contrôle des paramètres de réglage sur le régulateur
- Nettoyage de l'unité extérieure, des canalisations d'évacuation et des conduits d'air
- Contrôle de l'étanchéité
- Frais de déplacement inclus

Non inclus dans le forfait (sauf Premium) et facturés en supplément:

- Prestations de services dépassant les travaux mentionnés ci-dessus
- Toutes les pièces de rechange après l'expiration de la période de garantie
- Les interventions d'astreinte en dehors des heures ouvrables sont facturées en supplément

Aucune responsabilité ne peut être assumée pour les dommages causés à l'installation par une utilisation incorrecte, le feu, la rupture ou la corrosion

La durée minimale du contrat de maintenance Light et Standard est d'un an. Le contrat est automatiquement renouvelé pour un an, sauf résiliation au moins 3 mois avant l'échéance.

Toute augmentation de prix sera annoncée par écrit avec un préavis de trois mois.

Lieu / Date:

Lieu / Date: Elgg,

Signature de l'exploitant / propriétaire

Signature de SOLTOP Energie AG